

**Formation continuée en Victimologie Appliquée
Bulletin d'inscription, année 2011/12**

| | |
|---|--|
| 1. NOM et Prénom | <input type="radio"/> Madame <input type="radio"/> Mademoiselle <input type="radio"/> Monsieur |
| | |
| 2. Adresse postale où le courrier doit m'être envoyé: | |
| | |
| | |
| | |
| 3. Mon adresse électronique (E-Mail): | <input type="checkbox"/> Je ne possède pas d'adresse e-mail, je coche la case ici <input type="checkbox"/> |
| | |
| 4. Numéro de gsm/téléphone où l'on peut me joindre pendant la semaine: | |
| 5. Activité professionnelle principale actuelle et lieu de travail : | |
| | |
| | |
| 6. Formation de base | année de diplôme |
| | |
| 7. <input type="radio"/> Je m'inscris à la formation complète | |
| <input type="radio"/> Je m'inscris au(x) module(s) I, II, III, IV (inscription autorisée pour 2 modules au maximum) | |
| <input type="radio"/> Je m'inscris à la carte et serai contacté(e) par le Secrétariat pour un rendez-vous | |
| <input type="radio"/> | |
| 8. Le prix de cette formation s'élève à euros | |
| <u>Inscription institutionnelle :</u> | |
| <input type="radio"/> Mon Institution prend en charge les frais de participation à la Formation. | |
| Veillez envoyer la facture à | |
| Référence : | |
| Adresse : | |
| | |
| <u>Inscription individuelle :</u> | |
| <input type="radio"/> Je prends moi-même en charge les frais de participation à la Formation et je paie cette somme par versement/virement bancaire au compte numéro 734-0153071-14 avec la mention « Victimologie » et mon nom en communication. | |
| <input type="radio"/> Je demande à IBV asbl de m'établir un plan de paiement pour la somme due. Ma demande n'engage pas IBV qui reste libre de m'accorder ou non les délais demandés. | |
| 9. Dès réception de ce formulaire d'inscription (par courrier postal ou par fax), vous serez contacté(e) par le Secrétariat de la Formation afin de compléter votre dossier. | |
| Toute information complémentaire peut être obtenue en vous adressant au Secrétariat de la Formation, par téléphone, par fax, par e-mail. Si vous souhaitez vous rendre en personne à notre Secrétariat, il vous est demandé de prendre au préalable un rendez-vous. | |
| 10. Je soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales qui figurent au verso du présent bulletin d'inscription et qui sont aussi disponibles sur le site Internet de l'Institut. | |
| → Je joins au présent bulletin un curriculum vitae récent | |
| Date et signature : | |

Conditions générales

1. L'Institut Belge de Victimologie se réserve le droit d'accepter la candidature de la personne qui s'inscrit.
2. Le participant peut s'inscrire soit à la Formation complète, soit à un module, soit à un ou plusieurs cours isolés.
3. Le montant des frais de participation varie suivant le type d'inscription: « l'inscription individuelle », c'est le participant qui paie lui-même ses frais de participation ; ou « l'inscription institutionnelle », c'est l'institution, l'association, l'entreprise qui paie les frais de formation du participant.
4. Toute inscription comprend
 1. la participation aux journées pour lesquelles la personne s'est inscrite,
 2. la participation à la Journée scientifique annuelle,
 3. un accès privilégié et à prix réduit pour toute autre activité organisée par IBV.
5. L'accès à la plateforme pédagogique et d'e-learning est réservé aux participant(e)s à la Formation complète.
6. L'Institut se réserve le droit de modifier les lieux, dates, heures des cours de la Formation, et d'intervenants sans que ces modifications puissent donner lieu à quelque indemnité que ce soit.
7. L'inscription est ferme et définitive après paiement complet des frais de participation, dans tous les cas avant le premier jour de la formation pour laquelle le participant s'est inscrit.
8. La non participation à certain(s) cours ne pourra jamais donner lieu à un remboursement quelconque, quelle que soit la raison de cette non participation.
9. IBV se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter la formation si les effectifs des participants sont insuffisants, sans que sa responsabilité soit engagée. En cas d'annulation pure et simple de la formation, les frais de participation déjà versés sont remboursés à qui de droit
10. L'Institut n'est pas responsable des dommages accidentels survenant sur le chemin, dans les locaux de cours ou tout autre endroit durant les journées de cours.
11. Le participant à toute formation organisée par l'Institut reçoit un règlement d'ordre intérieur auquel il / elle déclare souscrire.

Frais de participation à la Formation en Victimologie Appliquée

Le montant des frais de participation au cycle complète de la Formation en Victimologie Appliquée pour 2011/12 est de 1.670 euros pour une inscription individuelle et de 1.980 euros pour une inscription institutionnelle.
